

## **N° 2025-40- Décision du Président**

### **Convention de partenariat relative aux championnats de France de pétanque à Bourg Saint Maurice**

Le Président de la Communauté de Communes Haute-Tarentaise,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les attributions du Président ;

**VU** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°2020-54 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

#### **DECIDE**

**ARTICLE 1** – De signer la convention de partenariat relative aux championnats de France de pétanque à Bourg Saint Maurice ;

**ARTICLE 2** – La communauté de communes de Haute-Tarentaise s'engage à participer financièrement à la réalisation de l'évènement avec une subvention de 1 500 € TTC servant à couvrir une partie des frais de l'organisation.

**ARTICLE 3** – Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise est chargé de l'exécution de la présente décision ;

**ARTICLE 4** - Pour extrait conforme certifié par le Président qui transmet à Monsieur le préfet conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Séez, le 10 août 2025

**Yannick AMET**  
Président



---

# CONVENTION

---

## Convention de partenariat relative aux championnats de France de pétanque à Bourg Saint Maurice

### ENTRE

La communauté de communes de Haute Tarentaise, représentée par son Président, Monsieur Yannick AMET, dûment habilité, désignée sous le sigle CCHT,

**D'une part**

### ET

L'Amicale de la Boule Borraine de Bourg Saint Maurice, représentée par sa Présidente, Madame Marie EMPEREUR, désignée sous le sigle ABB.

### ► **PRÉAMBULE**

---

La communauté de communes contribue à mettre en valeur le territoire de la Haute Tarentaise. Dans ce cadre, elle soutient plusieurs évènements sur le territoire.

La communauté de communes souhaite ainsi soutenir les championnats de France de pétanque qui ont eu lieu du 20 au 24 août 2025 à Bourg Saint Maurice.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

### ► **ARTICLE 1 – Modalités de partenariat**

---

L'Organisateur prend à sa charge et assure l'ensemble du bon déroulement de l'évènement. Il en assure intégralement la mise en œuvre et la commercialisation.

Dans le cadre de la promotion de l'activité, l'Organisateur s'engage à assurer une visibilité de la communauté de communes de Haute Tarentaise lors de l'évènement.

La CCHT s'engage à participer financièrement à la réalisation de l'évènement avec une subvention de 1 500 € TTC servant à couvrir une partie des frais de l'organisation.

## ► **ARTICLE 2 – Modalités de paiement**

---

Le versement de la subvention interviendra après signature de la convention par les deux parties.

L'amicale de la Boule Borraine

**Madame Marie EMPEREUR**

Présidente

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise

**Monsieur Yannick AMET,**

Président

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

